



Des prières pour laisser partir en paix
Nelson Mandela,
le libérateur

Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIV N° 128

LE DEVOIR, LE LUNDI 10 JUIN 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

POINT CHAUD

La foi n'est pas affaire d'État

M^{gr} Christian Lépine prêche pour une laïcité « ouverte »

Même s'il est en poste depuis à peine plus d'un an, l'archevêque de Montréal, M^{gr} Christian Lépine, caresse de nombreux projets pour servir la communauté catholique de Montréal. Après avoir imposé un moratoire sur la vente des églises, il envisage de créer, d'ici un an, une résidence pour jeunes universitaires qui ont soif de foi.

LISA-MARIE GERVAIS

Ln'oserait pas le dire ainsi, par respect pour ses prédécesseurs, mais l'archevêque de Montréal, M^{gr} Christian Lépine, se désole de voir que le Québec est en train de jeter le bébé de la religion catholique avec l'eau du bain. Une quarantaine d'églises vides ont été cédées ou vendues, laissant à découvert certains quartiers qui n'ont plus de lieux de culte. Le message envoyé est que l'Église abandonne ses fidèles. Et pourtant. C'est tout le contraire, comme veut le prouver M^{gr} Lépine, avec les divers projets qu'il entend mettre sur pied.

Le plus près d'aboutir est sans doute celui d'une résidence où de jeunes universitaires, garçons et filles, pourraient se ressourcer et vivre selon les valeurs chrétiennes catholiques, a confié l'archevêque de Montréal au *Devoir*. « Il existe des maisons d'hébergement pour étudiants universitaires qui, en même temps qu'ils font leurs études universitaires à l'extérieur, peuvent se ressourcer et vivre une expérience de fraternité. C'est une belle façon de nourrir sa foi et de côtoyer le monde de l'université, qui est très varié », a-t-il expliqué.

Les jeunes qui décideront ensuite de s'engager plus concrètement dans la religion pourront aller étudier au grand Séminaire, pour les garçons désireux de devenir prêtres, ou, par exemple, chez les carmélites, pour les jeunes filles voulant se faire religieuses. « Entre 18 à 25 ans, c'est un beau moment de la vie, c'est précieux et riche, on a toute la vie devant soi, et c'est bien qu'il y ait des maisons pour héberger les jeunes adultes pour qu'ils puissent

VOIR PAGE A 8 : FOI



AUJOURD'HUI

Actualités › La division au sein du mouvement souverainiste se poursuit avec la démission du président du Nouveau Mouvement pour le Québec. *Page A 3*

International › L'armée syrienne s'appête à lancer la bataille d'Alep, après avoir reconquis Qousseir. *Page B 1*

Actualités › Manon Cornellier commente la polémique au sujet du fonds discrétionnaire au bureau de Stephen Harper. *Page A 3*



Avis légaux..... B 6
Décès..... B 2
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 2
Sudoku..... B 5

LES INCREVABLES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Parce que les Stones, c'est les Stones! Tant qu'ils pourront, tant qu'on pourra se les payer: on en était là dimanche soir au Centre Bell, encore et toujours au poste pour les Rolling Stones, sept ans après la dernière der des ders au même endroit, à se demander si c'était, vraiment, finalement, « the last time ». Mais la tournée anniversaire 50 *And Counting* lancée en 2012 n'a pas de péremption prévue, il s'est trouvé des gens pour acheter la plupart des billets (y compris, en maugréant, les vertigineux à 640\$), et si l'on en juge par Mick, Keith, Ronnie et Charlie... Lire le compte rendu de Sylvain Cormier en page B 8.

GRAND PRIX DU CANADA

Dominant, Vettel remporte une première victoire à Montréal

La grande fête de la Formule 1 est assombrie par la mort d'un travailleur de piste

ÉRIC DESROSIERS

L'Allemand Sebastian Vettel a exercé une domination souveraine sur le circuit Gilles-Villeneuve, dimanche, pour la première victoire de sa carrière au Grand Prix du Canada à Montréal.

Parti en position de tête, le pilote Red Bull n'a cédé la première place que le temps de faire son premier arrêt aux puits avant de la repren-

dre immédiatement et de maintenir ensuite une confortable avance. La lutte a été plus chaude à l'arrière, le pilote Ferrari, Fernando Alonso, concluant une belle remontée entreprise de la sixième place en ravissant le deuxième rang au Britannique Lewis Hamilton (Mercedes) à seulement huit tours de l'arrivée.

Lancée par un temps chaud et ensoleillé qui avait fait cruellement défaut depuis le début du week-end de course, l'épreuve de For-

mule 1 a rapidement vu le petit groupe des équipes de tête distancer les autres. A la mi-course, plus de la moitié des voitures accusaient déjà un tour de retard sur le meneur. Lorsque ce dernier a passé le drapeau en

VOIR PAGE A 8 : VETTEL

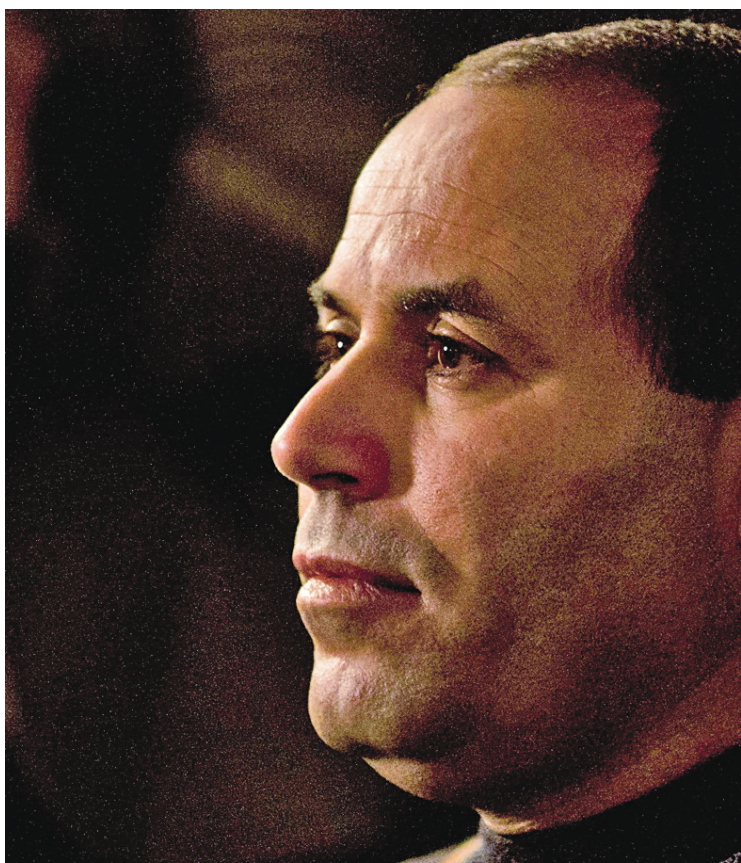
Lire aussi › C'est du sport! En commençant par la fin, la course vue par Jean Dion. *Page B 4*



LUCA BRUNO ASSOCIATED PRESS

Sebastian Vettel a signé une première victoire à Montréal, sa troisième de la saison sur le circuit de la Formule 1.

ACTUALITÉS



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Mohamed Harkat rejette toutes les accusations d'une quelconque implication dans des activités terroristes.

LIENS TERRORISTES PRÉSUMÉS

Mohamed Harkat doit garder son bracelet GPS, selon Ottawa

JIM BRONSKILL
à Ottawa

Un résident d'Ottawa accusé d'avoir des liens avec des groupes terroristes aura dorénavant le droit de posséder un téléphone cellulaire, mais le gouvernement fédéral refuse toujours de lui permettre de retirer son bracelet de surveillance électronique ou d'avoir accès à une connexion Internet.

Dans des documents déposés à la Cour fédérale, Ottawa indique également être ouvert à la possibilité de laisser tomber l'obligation de prévenir les autorités chaque fois que Mohamed Harkat souhaite quitter la ville.

De telles concessions pourraient adoucir les conditions de mise en liberté de l'homme, mais elles ne répondent toutefois pas à l'ensemble de la liste des droits qu'il tentera de recouvrer mardi au cours d'une audience au tribunal.

Mohamed Harkat, un réfugié algérien, a été arrêté il y a plus de dix ans, alors qu'il était soupçonné d'être un agent double d'al-Qaïda. Il a vécu l'essentiel des sept dernières années en assignation à domicile avec de sévères conditions.

L'homme de 44 ans habite Ottawa avec son épouse et doit porter un bracelet GPS à la cheville en tout temps, en plus de devoir rendre des comptes aux autorités sur une base régulière. Il ne peut pas non plus quitter la capitale canadienne

sans permission, et n'a pas droit à un cellulaire ni à une connexion Internet.

Mohamed Harkat a rejeté les accusations d'une quelconque implication dans des activités terroristes et affirme avoir vécu avec difficulté les dix dernières années. Il dit être traité depuis trois ans par un psychologue pour des troubles d'anxiété, de stress post-traumatique et d'insomnie.

Stress post-traumatique

Le psychologue Dr Colin Cameron a indiqué dans une déclaration sous serment que son client prenait quatre médicaments pour soigner sa grave dépression, son stress post-traumatique et son anxiété. «*Je n'ai violé aucune de mes conditions depuis la révision de mon dossier, en septembre 2009. Me plier à ces conditions est une priorité quotidienne pour moi, et je suis très sérieux dans ma volonté de les respecter et de laver ma réputation*», a soutenu l'accusé.

Or, les procureurs fédéraux ont soutenu que ce parcours sans tâche était une «*conséquence de l'efficacité des conditions, instaurées pour minimiser le risque posé par M. Harkat*».

Les procédures judiciaires n'ont cessé de se multiplier dans le cas de Mohamed Harkat depuis son arrestation, le 10 décembre 2002, alors qu'il travaillait comme livreur de pizza.

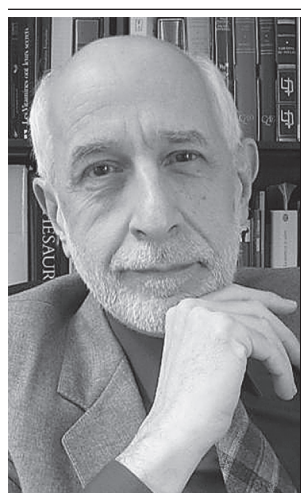
La Presse canadienne

Accident nucléaire : le ministre Oliver veut revoir les règles de dédommagements

Ottawa — Des sources ont révélé à La Presse canadienne que le ministre des Ressources naturelles, Joe Oliver, s'apprêtait à dévoiler son plan pour augmenter le montant que les exploitants de centrales nucléaires canadiens devraient déboursier en cas d'accident. Ce montant est actuellement établi à 75 millions de dollars, mais cette somme est largement considérée comme étant insuffisante, particulièrement dans la foulée du désastre de

Fukushima qui a provoqué des dégâts de l'ordre de dizaines de milliards de dollars. Les conservateurs ont plusieurs fois présenté des projets de loi pour faire passer ce montant à 650 millions de dollars, mais tous sont morts au feuillet. Cette fois, des documents obtenus plus tôt cette année par Greenpeace démontrent qu'Ottawa envisageait la possibilité d'augmenter le montant à un peu plus de 650 millions. Les écologistes veulent l'abolition du plafond, mais les partisans de l'énergie nucléaire soutiennent que cela serait un argument pouvant pousser une entreprise impliquée dans un accident à déclarer faillite et à laisser la facture au gouvernement.

La Presse canadienne



Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Premières Nations : plus de consensus que d'opposition, croit le ministre Valcourt

Des militants planifient des manifestations et des blocages routiers cet été

HEATHER SCOFFIELD
à Ottawa

Le ministre fédéral des Affaires autochtones affirme comprendre les frustrations de la jeunesse des Premières Nations, mais soutient avoir constaté, au fil de ses séjours dans différentes communautés autochtones du pays, que les politiques de son gouvernement suscitent davantage de consensus que de confrontations.

En entrevue avec La Presse canadienne, Bernard Valcourt a déclaré qu'il n'était pas étonnant que les jeunes autochtones soient frustrés, compte tenu de la surpopulation, des services de santé défaillants, des taux de chômage et d'incarcération élevés et des problèmes de violence qui touchent les réserves amérindiennes. «*Mon impression est que l'impatience que nous constatons provient majoritairement de ces jeunes, qui, je crois, sont frustrés par le peu de progrès qu'ils constatent, a déclaré le ministre. Ils regardent leur famille et ne voient*

pas de changements dans certains domaines.»

M. Valcourt affirme cependant qu'Ottawa a démontré une volonté de trouver des solutions pratiques dans ces dossiers, notamment grâce à l'éducation, une priorité pour la majeure partie des chefs autochtones du pays. «*Quelle est l'approche la plus fondamentale, la plus substantielle qui puisse être correcte et contribuer à modifier la situation, si ce n'est l'éducation? Voilà une idée qui a été mise de l'avant par le leadership des chefs autochtones du pays.*»

Actions estivales

M. Valcourt a été nommé au poste de ministre au lendemain du mouvement de revendication Idle No More et de la grève de la faim de la chef d'Atwapiskat Theresa Spence, l'hiver dernier. Les militants se préparent par ailleurs à plus de manifestations et de blocages cet été, qui pourraient comprendre des manifestations en milieu urbain et des actions directes sur les terres des Pre-

mières Nations, bien que le ministre Valcourt soutienne que le fait de se crier au visage ne sera jamais aussi utile que de s'asseoir pour trouver des solutions.

Messages mixtes

Il dit avoir beaucoup voyagé depuis qu'il a remplacé John Duncan, il y a trois mois, et a découvert une volonté de travailler

Une entente sur la façon de gérer et de moderniser les anciens traités et les droits autochtones est attendue

avec Ottawa en matière d'éducation, de formation et de développement économique.

De hauts responsables du ministère et du Bureau du Conseil privé entretiennent d'importantes discussions avec les leaders des Premières Nations depuis janvier, dans une tentative de trouver une entente sur la façon de gérer et de moderniser les anciens traités et les droits autochtones qui, affirment les Premières Nations, ont été ignorés depuis trop longtemps.

M. Valcourt et le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Shawn Atleo, affirment tous deux que les progrès sont réguliers. Le ministre s'attend même à des recommandations concrètes pour aller de l'avant d'ici la fin de l'été.

Dans une récente entrevue, M. Atleo a toutefois dit recevoir des messages mixtes de la part du gouvernement; s'il constate des progrès avec les groupes de travail comprenant les hauts responsables, il dit également remarquer des reculs en matière de soins pour les enfants, et l'adoption de plusieurs lois sans financement ou consultation adéquats.

Il affirme par ailleurs qu'Ottawa a refusé de lancer une enquête nationale sur les centaines de femmes autochtones qui ont été enlevées ou assassinées. Selon M. Atleo, l'ampleur des protestations de l'été dépendra de la volonté d'Ottawa d'aller au-delà de la rhétorique pour agir.

La Presse canadienne



RYAN REMIORS LA PRESSE CANADIENNE

Près de 68 000 soldats, dont 86 % d'hommes, ont été contactés en août dernier pour répondre volontairement à un sondage anonyme sur le harcèlement sexuel dans les Forces canadiennes.

L'armée enquête sur l'ampleur des cas d'agressions sexuelles

Les résultats d'un sondage doivent être dévoilés cet automne

SUE BAILEY
ALISON AUD

Les résultats d'un sondage du ministère de la Défense, qui devraient être publiés à l'automne, pourraient révéler l'ampleur des agressions sexuelles au sein de l'armée, et plus particulièrement les viols d'hommes par des hommes.

Près de 68 000 soldats, dont 86 % d'hommes, ont été contactés en août dernier pour répondre volontairement à un sondage anonyme sur le harcèlement sexuel dans les Forces canadiennes. On y demandait leur sexe, leur nombre d'années de service et leur rang, de même que cent autres questions allant du harcèlement à des questions sur le viol.

Un tel sondage n'avait pas été mené auprès de l'armée depuis 1998.

Les résultats pourraient lever le voile sur les agressions

sexuelles entre soldats, alors que ce genre de cas n'est que très rarement dénoncé, selon d'anciens soldats et des travailleurs sociaux. Les données seraient encore plus rares en ce qui concerne les viols d'hommes.

Aux États-Unis, un sondage semblable publié le mois dernier indiquait que 6,1 % de femmes et 1,2 % d'hommes avaient été victimes de contacts sexuels non souhaités. Par ailleurs, 85 % des militaires américains sont des hommes, et la majorité des victimes d'agressions sexuelles, soit environ 55 %, sont aussi des hommes, selon les données du département de la Défense.

Or, une fraction seulement de ces agressions est rapportée. «*Les victimes peuvent être des hommes ou des femmes, tout comme leur agresseur peut être un homme ou une femme*», a souligné Brian Lewis, qui est devenu plus tôt cette année le

premier homme à témoigner devant le Congrès américain à propos des viols d'hommes par d'autres hommes au sein de l'armée.

Il a raconté comment on l'avait menacé d'être étiqueté d'homosexuel et démis de ses fonctions s'il portait plainte. «*L'autre raison, c'était que cela aurait été mauvais pour la réputation du supérieur*», a poursuivi M. Lewis.

« Culture macho »

Selon Phillip Millar, un avocat représentant plusieurs femmes qui auraient été agressées par un employé de l'équipe médicale des Forces canadiennes — aujourd'hui retiré —, il existerait au sein de l'armée une «*culture macho*» qui force les hommes à garder le silence.

«*Il est très difficile de savoir ce qui se passe, puisque la culture environnante décourage les gens de rapporter ces agressions*», a précisé M. Millar, qui s'est retiré des Forces armées canadiennes en 2005 après 12 ans de service.

Il a indiqué que s'il n'avait pas entendu de militaires soutenir qu'il ne fallait pas dénoncer la violence sexuelle, les victimes savaient tout de même qu'elles risquaient d'être étiquetées de faibles ou encore blâmées pour l'agression.

La Presse canadienne

Anticosti : QS veut plus de transparence

Québec solidaire demande plus de transparence au gouvernement Marois dans le dossier de l'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti.

Pour le député de Mercier, Amir Khadir, les prises de position du ministre de l'Environnement sèment la confusion et alimentent l'inquiétude de la population. Il demande à Yves-François Blanchet de dire s'il permettra, oui ou non, la fracturation au cours des forages sur l'île d'Anticosti.

Le député de Mercier réagit aux récentes déclarations du ministre qui juge que les forages exploratoires sont souhaitables. M. Blanchet croit que les études du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) devront venir plus tard, avant l'étape d'exploitation. Il croit que les forages exploratoires permettront de colliger des données scientifiques qui aideront à prendre des décisions éclairées.

Anticosti est exclue du territoire couvert par le moratoire qui interdit la fracturation et l'exploration des hydrocarbures dans la vallée du Saint-Laurent. Selon M. Khadir, le gouvernement devrait préciser dès maintenant s'il permettra la fracturation sur l'île, même dans la phase exploratoire. «*Ce qu'on veut savoir, s'agit-il de forage avec fracturation dont parle le ministre lorsqu'il parle de forage?*», questionne M. Khadir.

Fracturation

Selon lui, la fracturation en mode exploratoire est aussi polluante et dommageable pour l'eau souterraine. Il se demande aussi d'où le ministre tire sa norme de 400 mètres de distance d'une nappe phréatique pour permettre un forage alors que des experts suggèrent plutôt une distance minimale de 1000 mètres. «*Qu'est-ce qu'il cherche à endormir en parlant de forage plutôt que de fracturation, en parlant de zone tampon plutôt que de dire qu'il faut protéger les aquifères avec les normes les plus sévères*», ajoute le député.

Québec solidaire s'oppose à toute exploitation pétrolière sur l'île d'Anticosti. Le parti souhaite plutôt que la province réduise sa dépendance au pétrole. «*La question n'est pas de changer de pusher. Que ce soit le pétrole d'Arabie, de l'Alberta ou d'Anticosti, c'est pareil, on reste dépendants du pétrole*», affirme M. Khadir.

Selon lui, le gouvernement devrait plutôt consacrer son énergie à réduire la consommation de pétrole en créant des emplois dans les transports collectifs et les énergies propres.

La Presse canadienne

LOTTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2013-06-08	
649 08 11 19 42 46 47 27 compl. Prochain gros lot (approx.) : 7 000 000 \$	49 03 06 15 16 24 39 04 compl. Extra 4720901
LOTTO MAX Résultats des tirages du : 2013-06-07	
05 19 24 34 35 38 43 compl. 08 Prochain gros lot (approx.) : 20 000 000 \$	Extra 3312501
<small>En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.</small>	

ACTUALITÉS

Le puits empoisonné



MANON CORNELLIER
à Ottawa

Le chef de cabinet du premier ministre Stephen Harper a-t-il, oui ou non, le contrôle d'un fonds discrétionnaire du Parti conservateur réservé aux dépenses partisans du chef? «Oui, non, peut-être, toutes ses réponses.» On pourrait résumer ainsi les explications données par les conservateurs depuis jeudi soir.

Ce soir-là, la CBC révélait qu'un tel fonds, financé par le parti, existait au sein du bureau de M. Harper depuis son arrivée au pouvoir. La CBC se demandait s'il pouvait y avoir un lien avec le don de 90 000 \$ fait au sénateur Mike Duffy par le chef de cabinet démissionnaire Nigel Wright.

Dans leur réplique aux premiers courriels du journaliste de la CBC, le Parti conservateur et le bureau du premier ministre (BPM) ont été catégoriques. Aucun fonds du parti n'a servi à payer le sénateur Duffy pour qu'il rembourse 90 000 \$ en indemnités injustifiées. M. Wright a utilisé ses fonds personnels pour ce faire, ce qui a conduit à sa démission.

Mais dans ces mêmes courriels, ni le parti ni le BPM ne nient l'existence d'un fonds géré à partir du bureau du premier ministre. Vendredi matin, le directeur des communications de M. Harper, Andrew McDougall, reconnaissait sans problème l'existence d'«un budget dans le bureau qui vient du parti pour les événements politiques» et qui est «géré par le chef de cabinet». Il n'y voyait rien d'anormal, le premier ministre participant à des activités partisans aux frais du parti.



Il est vrai que les chefs évitent de facturer aux contribuables les dépenses associées à leurs activités partisans. Leurs partis ramassent la facture. Ce qui est inhabituel cependant, c'est de confier au chef de cabinet du premier ministre la gestion des fonds du parti réservés à cet effet.

Cette façon de faire est extrêmement risquée sur le plan éthique. Un chef de cabinet est un détenteur d'une charge publique, soumis aux codes sur les conflits d'intérêts, et il est payé par les contribuables. Il est au service du premier ministre, pas du chef de parti.

La ligne est fine entre les deux, et certains dossiers peuvent obliger le chef de cabinet à se placer à la frontière entre les deux, mais de là à se mêler de la gestion des fonds du parti, il y a un pas que personne n'avait encore franchi. Pour une raison évidente: éviter que le chef de cabinet se retrouve dans une position conflictuelle capable de nuire à son patron.

Sentant peut-être la soupe chaude, moins de deux heures après les déclarations de M. McDougall, le député Pierre Poilievre répétait aux Communes qu'«il n'y a pas de caisse distincte». Peu après, le parti diffusait une déclaration dénonçant la CBC et niant toute l'histoire, mais en choisissant ses mots. (Il notait par exemple que toutes les dépenses du parti étaient financées par le fonds contrôlé par le Parti conservateur, mais cela n'empêche pas le financement d'un fonds au sein du BPM.)

Samedi, autre soubresaut. Talonné sur les ondes de la radio de la CBC, le député conservateur Chris Alexander disait que «personne ne nie» l'existence au BPM d'un fonds discrétionnaire géré par le chef de cabinet et distinct du fonds du Parti conservateur.



Vendredi, M. McDougall parlait pour ainsi dire d'un arrangement commode, sans plus. Le chef de cabinet connaît l'horaire du premier ministre et sait mieux que personne ce qui représente une activité gouvernementale et une activité partisane. Le BPM aurait pu simplement transmettre les factures au parti et l'affaire aurait été réglée, mais bon, peut-être que le directeur des communications dit vrai en parlant d'un choix pratique. Le problème est que bien peu de gens sont prêts à avaler cette explication. A cause des déclarations en zigzag des derniers jours et d'une feuille de route qui a eu raison de la crédibilité des conservateurs et du premier ministre.

On ne les croit plus. Il y a eu trop de cachotteries, d'obstruction, de dénigrement, de bâillons à répétition et de mensonges, dont celui sur le coût des chasseurs F-35. Et il y a le refus de rendre des comptes au Parlement, du coût des projets de loi en matière de justice au dossier des détenus afghans en passant par les accords à la Loi électorale.

Le député Brent Rathgeber, qui a quitté le caucus conservateur la semaine dernière, a résumé la situation dans le billet expliquant son départ. «J'ai rejoint les mouvements réformiste et conservateur parce que je pensais que nous étions différents, un groupe d'outsiders étrangers arrivant à Ottawa pour nettoyer la place, promouvoir un gouvernement ouvert et responsable. Je nous reconnais à peine et, pire, je crains que nous nous soyons transformés en ceux-là mêmes que nous dénonçons.» Il visait directement le BPM, sa façon d'opérer «opaque» et «sans supervision» qui représente «un affront aux exigences constitutionnelles d'un gouvernement responsable».

Personne ne peut prédire les effets à long terme de la crise des derniers mois, mais, chose certaine, elle aura mis le premier ministre et son équipe à l'épreuve, exposé leurs plus grandes faiblesses, alimenté l'insatisfaction d'un nombre croissant de leurs partisans et sédimenté la méfiance qu'ils inspirent à une partie de l'électorat.

mcornellier@ledevoir.com

NMQ : le président claque la porte

Jocelyn Desjardins déplore les divisions au sein du mouvement indépendantiste

BAHADOR ZABIHIYAN

Jocelyn Desjardins, le président du Nouveau Mouvement pour le Québec (NMQ), qui s'était donné pour mission d'unir les mouvances souverainistes, a démissionné samedi, regrettant les divisions au sein de l'organisme qu'il a lui-même fondé, il y a deux ans.

«L'ingratitude et un mouvement aux mille tentions, incapable de se rebâtir sauf pour un peu de moments cosmétiques comme aujourd'hui, auront eu raison de ma volonté», a-t-il écrit sur sa page Facebook samedi. Sa décision a été prise à la suite d'une réunion du Conseil de la souveraineté du Québec (CSQ). L'organisme a pour mission de faire la promotion de la souveraineté, en réunissant des militants issus des partis politiques et de la société civile.

M. Desjardins a souhaité connaître le montant des dons effectués par les partis politiques au CSQ en 2012, a-t-il expliqué au *Devoir*. La question se pose, car l'argent que les partis donnent conditionne par la suite les décisions du CSQ, selon lui. Il affirme qu'il n'a eu aucune réponse de la part de Gilbert Paquette, le président du CSQ. M. Desjardins a alors demandé à sa délégation de quitter la réunion avec lui, en signe de protestation. Mais son équipe a refusé de le suivre et, face à «ce désaccord de fond trop important», il a décidé de quitter son poste.

Pression sur le CSQ?

De son côté, M. Paquette a expliqué, lors d'une entrevue téléphonique avec *Le Devoir*, que les dons des partis politiques à son organisme sont nécessaires et que les montants de ces contributions sont déjà connus. Ainsi, en 2012, le Parti québécois a donné 10 000 \$ à son organisme, le Bloc québécois et Québec solidaire ont fait un don de 5000 \$ chacun, et une «organisation syndicale» a contribué avec un don de 5000 \$. Les partis devraient aussi contribuer financièrement pour l'année en cours, mais M. Paquette ne connaît pas les montants, étant donné qu'il n'y a eu encore aucun versement. M. Desjardins affirme aussi que les partis politiques, plus parti-



Primaires: Landry sera le président du consortium

Bernard Landry sera le «président» d'un «consortium» qui doit être mis en place par le Nouveau Mouvement pour le Québec (NMQ) afin d'élaborer un plan pour la tenue de primaires indépendantistes dans certaines circonscriptions, a fait savoir Jocelyn Desjardins (notre photo). Le NMQ propose que les militants des différents partis puissent choisir un seul candidat souverainiste. Cette solution est difficilement applicable, dit le président du PQ, Raymond Archambault. «Ça veut dire une investiture à l'intérieur du Parti québécois pour déterminer qui sera le candidat du PQ [...], et une fois qu'on aura déterminé qui remporte l'investiture, il faudra se présenter dans une deuxième investiture pour savoir qui est le candidat souverainiste dans telle ou telle circonscription», explique-t-il. M. Landry n'a pas rappelé *Le Devoir*.

culièrement le PQ, par l'intermédiaire de son président Raymond Archambault, ont fait pression sur le CSQ afin que l'organisme ne participe pas au Congrès sur la convergence nationale qui s'est tenu le mois dernier. M. Archambault rejette cette affirmation. «Quand la décision a été prise autour de la table du conseil d'ad-

ministration du Conseil de la souveraineté, j'ai dit à M. Paquette: «je dois consulter mes instances», c'est tout», a expliqué le président du PQ, en entrevue téléphonique au *Devoir*.

M. Paquette précise toutefois que les partis n'étaient pas enchantés à l'idée que le CSQ, qu'ils financent en partie, participe au Congrès. «Au début, quand les gens ont appris la démarche du Nouveau Mouvement pour le Québec pour le congrès, bien sûr, oui, il y a eu certaines réticences de certains représentants de partis politiques, [...] ça n'a pas empêché le Conseil de la souveraineté d'appuyer le congrès de la convergence, ce qui démontre bien que le conseil de la souveraineté est indépendant des partis politiques, c'est un mouvement citoyen», dit M. Paquette.

Tout contrôler

M. Desjardins ne croit pas en la capacité de mobilisation du CSQ. «Les gens ne se réuniront pas derrière un organisme comme le Conseil de la souveraineté du Québec, oublions ça», explique-t-il. Quant à l'avenir du NMQ dont il était jusqu'à récemment le président, il n'est guère plus optimiste. «De tous les angles par lesquels j'ai essayé de m'y prendre, il n'y a rien qui fonctionne [...] à un moment donné, tu te dis: «bon, je vais laisser la place à d'autres», constate-t-il.

M. Desjardins souhaite diminuer l'influence des partis au sein des mouvements souverainistes comme le CSQ ou le NMQ afin de favoriser des espaces de discussion non partisans au sein de la société civile. «Les partis politiques indépendantistes essayent de tout contrôler à la base, ils sont partout: cégeps, universités», déplore-t-il. Mais le NMQ a toutefois fait savoir qu'il y avait eu d'importants progrès accomplis cette fin de semaine. Ainsi, il a été décidé samedi que les partis n'auraient plus le droit de vote au conseil d'administration du CSQ, et que le NMQ y aurait un siège.

Le NMQ a salué le travail de M. Desjardins, précisant par voie de communiqué que les enjeux soulevés par son départ sont «effectivement» importants.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des médecins veulent agir contre la prolifération de frais accessoires jugés abusifs dans le système de santé québécois.

Des médecins veulent contrer les frais accessoires abusifs

NICOLAS LÉVESQUE

Un groupe de médecins revient à la charge pour contrer la prolifération des frais accessoires dans le système de santé québécois.

Un nouvel outil d'information devrait permettre aux patients de s'y retrouver plus facilement pour savoir quels sont les services de santé assurés par la province et ceux pour lesquels les médecins peuvent légitimement imposer des frais à leurs patients.

Les Médecins québécois pour le régime public (MQRP) jugent que les patients, en général, connaissent mal leurs droits. MQRP a réalisé un tableau récapitulatif des frais illégaux. Cet outil sera disponible sur leur site Internet et diffusé sur les réseaux sociaux.

Pour Alain Vadeboncoeur, le président de MQRP, il est essentiel que les patients, mais aussi les médecins, soient bien informés des balises imposées par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Selon lui, des cliniques privées imposent parfois une facture à leurs patients sans savoir que cela contrevient à la loi.

La Fédération des médecins spécialistes du Québec a réagi rapidement à cette initiative. «MPRQ représente un très petit nombre de médecins et ses positions nous apparaissent pour le moins dogmatiques», a déclaré Gaétan Barette, par voie de communiqué.

La FSMQ ne souhaitait pas s'expliquer de vive voix sur ce dossier qui a déjà été abondamment commenté, selon elle.

Pour le docteur Barette, les frais accessoires existent en raison de l'indécision gouvernementale concernant la couverture adéquate des coûts opérationnels pour dispenser les services médicaux. «C'est parce que l'État refuse de couvrir les frais accessoires que ceux-ci existent. Non pas parce que les médecins le désirent», soutient le médecin spécialiste.

«Nous, on parle des patients et de l'accès aux soins, ça n'a rien de dogmatique»

«Nous, on parle des patients et de l'accès aux soins, ça n'a rien de dogmatique», répond le Dr Vadeboncoeur.

Il déplore toutefois que ce soit les patients qui fassent les frais d'une mésestante entre les médecins et le gouvernement. Imposer une facture pour des services assurés par la RAMQ équivaut, selon lui, à permettre un système de santé à deux vitesses.

«On n'est pas si loin de ça des médecins spécialistes sur le fond. Nous aussi, ce qu'on dit, c'est que ça doit être réglé entre les fédérations et le gouvernement, mais pas entre les médecins et leurs patients», affirme le docteur Alain Vadeboncoeur.

Le MQRP interpelle à nouveau le ministre de la Santé, Réjean Hébert, pour que le dossier des frais accessoires soit réglé rapidement.

La Presse canadienne

COMPRESSIONS

De nouveaux moyens de pression à prévoir dans les garderies privées

Les garderies privées envisagent déjà de nouveaux moyens de pression pour convaincre le ministre de la Famille de revoir son plan de compression de 15 millions de dollars.

Sylvain Lévesque, le président de l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ), qui regroupe plus de 350 établissements, s'est dit revigoré par la décision des membres de l'autre organisme représentant les éducatrices dans la province.

Les membres du Regroupement des garderies privées du Québec (RGPQ) ont en effet décidé de rejeter l'entente de principe conclue entre leur bureau et la ministre de la Famille Nicole Léger la semaine dernière.

Pour M. Lévesque, ce rejet de l'offre gouvernementale signifie que la ministre n'a pas réussi à diviser les éducatrices de la province.

L'AGPQ tiendra une nouvelle assemblée, mardi. De nouveaux moyens de pression seront alors envisagés. Il est notamment question de boycotter les comités auxquels les propriétaires de garderies siègent bénévolement au ministère de la Famille. Des manifestations de fin de semaine seront aussi organisées avec l'appui des parents.

Par ailleurs, l'AGPQ envisage de nouvelles journées de grève, mais attend l'avis juridique de son avocat, Julius Grey, avant d'aller de l'avant. La dernière journée de grève a été assortie d'amendes de 800 000 \$ imposées par la ministre Léger.

La Presse canadienne

Le cas «Laval» de retour à la commission Charbonneau

La commission Charbonneau reprend ses travaux lundi, et le dossier lavallois sera de nouveau à l'ordre du jour. L'ex-représentant officiel du PRO des Lavallois, M^e Jean Bertrand, doit poursuivre son témoignage. Lors de l'interruption des audiences, le 31 mai, M^e Bertrand avait déclaré que presque tous les conseillers municipaux élus depuis 1997 à Laval, dont le maire actuel, Alexandre Duplessis, avaient servi de prête-noms pour financer le parti de l'ex-maire Gilles Vaillancourt. M^e Bertrand assure que ceux-ci avaient été prévenus qu'ils commettaient un acte illégal. Alexandre Duplessis a nié avoir été impliqué dans le stratagème, mais a refusé de commenter plus en détail les allégations, prétextant que le témoignage de Jean Bertrand n'était pas terminé, et que les personnes visées auraient l'occasion de s'expliquer devant la commission. Quelques conseillers de Laval devraient d'ailleurs être convoqués par la commission cette semaine.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

La FECQ veut améliorer le recrutement en région

Québec — Après la lutte contre l'augmentation des droits de scolarité, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) veut maintenant se concentrer sur la qualité de l'enseignement dans les cégeps en région.

Réunie en congrès, dimanche, à Québec, afin de discuter des grandes orientations à adopter pour l'année à venir, la Fédération s'est notamment prononcée en faveur de l'amélioration des stratégies de recrutement dans les établissements situés en région.



Éliane Laberge

Les membres de la FECQ ont aussi réitéré leur position quant à la nécessité de maintenir la formation en soins infirmiers au niveau collégial. M^{me} Laberge croit qu'obliger les infirmières à détenir un diplôme universitaire pour avoir le droit de pratiquer serait nuisible à l'accessibilité à cette formation dans plusieurs régions du Québec.

La réforme de la cote de rendement au collégial, la recherche sur les conditions de stages et l'augmentation du nombre de services aux étudiants avec besoins particuliers figuraient également au menu des discussions.

En entrevue, la présidente de la FECQ a rappelé que sa position en faveur d'un gel des droits de scolarité ne changeait pas. M^{me} Laberge a expliqué que les décisions prises par la Fédération ce dimanche étaient motivées par la volonté de reprendre certains dossiers qui avaient été laissés de côté récemment.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pour éviter d'être visés par le règlement P-6 encadrant les manifestations, les participants ont tenu un danse-o-thon à Montréal.

Les lois entourant la prostitution devant la Cour suprême

Les travailleuses du sexe tentent de mobiliser la population canadienne

NICOLAS LÉVESQUE

Des organismes représentant les travailleuses du sexe tentent de mobiliser la population canadienne alors que la Cour suprême du Canada se penchera sur les lois touchant la prostitution cette semaine.

Des activités de sensibilisation ont été organisées dans six villes du pays, samedi, y compris à Montréal, Toronto et Vancouver.

Les juges de la Cour suprême entendront jeudi les arguments des défenseurs de la décriminalisation de la prostitution et ceux du gouvernement qui souhaite conserver la loi actuelle.

Cette dernière étape judiciaire est le point final d'un long processus entamé en 2009 par trois travailleuses du sexe. Terry-Jean Bedford, Amy Lebovitch et Valerie Scott avaient déposé une plainte pour contester les articles du Code criminel canadien traitant de la prostitution.

La Cour supérieure de l'Ontario leur avait donné en grande partie raison, en septembre 2010. La juge Susan Himel avait invalidé trois articles du Code criminel qui traitent de la prostitution. Le gouvernement

fédéral avait fait appel et demandé à ce que l'application de la décision soit reportée.

Les trois articles en question concernent les maisons de débauche, l'interdiction de vivre du fruit de la prostitution et la sollicitation.

Droit, liberté, sécurité

La juge Himel a statué que ces articles violaient les droits à la liberté et à la sécurité accordés par la section 7 de la Charte canadienne des droits et libertés. Pour la juge, les torts causés aux travailleurs et travailleuses du sexe par l'application de ces lois dépassent largement ceux causés à la collectivité. Le gouvernement ne le voyait pas de cette façon et a contesté la décision jusqu'en Cour suprême.

Pour l'organisme de défense des droits des prostituées Stella, il est primordial que la Cour suprême confirme le jugement de première instance pour assurer la sécurité des travailleuses du sexe. Selon sa directrice générale Emilie Laliberté, la décision de la juge Himel est solide en droit.

Stella n'a pas réussi à obtenir un statut d'intervenant à l'audition de la Cour suprême,

mais d'autres organismes y seront, dont le Réseau juridique canadien VIH/Sida. Les Nations unies ont aussi obtenu le droit de se faire entendre.

La décision du plus haut tribunal du pays devrait être connue d'ici six à neuf mois. M^{me} Laliberté espère que la décision ne sera pas mitigée. « Pour nous, c'est aussi essentiel que ce ne soient pas les travailleurs de la rue qui écoperent. C'est-à-dire que le jugement de

La décision du plus haut tribunal du pays devrait être connue d'ici six à neuf mois

La Cour suprême pourrait dire: «oui, c'est permis de travailler à l'intérieur, mais pour les gens sur la rue, on va maintenir l'article sur la sollicitation et criminaliser les personnes qui travaillent sur la rue». Ce n'est pas ce qu'on souhaite, ces gens-là sont déjà hypercriminalisés», ajoute M^{me} Laliberté.

Danse-o-thon

Selon elle, le prochain jugement pourra donner une ligne directrice aux policiers. « Ils pourraient mettre leurs efforts à la bonne place, prendre ça au

sérieux lorsque des travailleuses du sexe portent plainte pour agression sexuelle. Ils pourraient intervenir là où il y a de l'exploitation, lutter contre le gangstérisme plutôt que d'arrêter les personnes dans Hoche-laga-Maisonnewe. »

En plus du processus judiciaire, le dossier prendra aussi la voie politique, croit M^{me} Laliberté. D'autres pays, comme la Nouvelle-Zélande, ont déjà décriminalisé la prostitution.

« Le Parlement devrait se pencher sur la question et on espère profondément que ce ne sera pas un gouvernement à majorité conservatrice qui va réécrire des lois qui pourraient être beaucoup plus dommageables que celles qui sont en place », affirme M^{me} Laliberté.

À Montréal, l'événement de samedi se voulait ludique. Pour éviter d'être visés par le règlement P-6 encadrant les manifestations, les participants ont tenu un danse-o-thon. « On ne voulait pas exposer les travailleuses du sexe et nos alliés à une distribution massive de contraventions », affirme M^{me} Laliberté.

La Presse canadienne

L'ACIA n'enquêtera plus sur la maladie du charbon

JOHN COTTER
à Edmonton

La maladie du charbon (*anthrax*) ne sera plus surveillée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui estime que cette responsabilité revient plutôt aux producteurs de bétail.

L'ACIA a fait savoir qu'elle n'enquêtera plus sur les fermes infectées par le bacille du charbon, pas plus qu'elle ne les mettra en quarantaine ou recueillera des échantillons pour des fins d'analyse. Le bétail ne sera plus vacciné par ses soins et aucune aide financière ne sera dorénavant apportée aux producteurs pour se débarrasser des carcasses d'animaux infectés.

De nouvelles règles, qui sont entrées en vigueur au printemps, prévoient que ces responsabilités incomberont désormais aux propriétaires de cheptels et à leur vétérinaire privé. « Il s'agit essentiellement d'une décision d'entreprise; c'est une question de rentabilité que prendront les producteurs et leurs vétérinaires », a expliqué la

D^{re} Penny Greenwood, directrice nationale du programme de lutte contre les maladies de l'ACIA. Et quand il s'agit d'une décision d'entreprise, l'implication de l'ACIA n'est pas vraiment appropriée pour le contrôle de ce genre de maladies, contrairement à d'autres qui sont très difficiles à contrôler. »

Rares cas humains

La maladie du charbon est une maladie infectieuse liée à des bactéries se trouvant naturellement dans le sol, et qui peuvent devenir actives pendant la saison chaude suivant de fortes pluies. Elle peut entraîner la mort de bovins, de bison ainsi que d'autres animaux de pâturage, et dans de rares cas, d'humains. Des personnes peuvent être infectées en manipulant des produits provenant d'animaux eux-mêmes infectés.

M^{me} Greenwood n'a pas dit si les compressions budgétaires fédérales étaient responsables de ce changement de politique.

La Presse canadienne

LÉGISLATIVE PARTIELLE

Le candidat de l'UMP est élu député des Français d'Amérique du Nord

Washington — Frédéric Lefebvre, candidat de l'Union pour un mouvement populaire (UMP) à la législative partielle française d'Amérique du Nord, a été élu député à l'issue du second tour de l'élection, selon des résultats non officiels communiqués dimanche par les équipes de campagne des deux candidats.

M. Lefebvre a obtenu environ 54 % des voix contre 46 % pour le socialiste Franck Scemama, soit un écart d'environ 1500 voix à l'échelle de la circonscription, qui regroupe les États-Unis et le Canada. L'élection a été marquée par une très forte abstention de 86 %, selon les chiffres fournis après l'ouverture des urnes électroniques, dimanche soir.

« Cette victoire est d'abord celle des Français d'Amérique du Nord qui se sont mobilisés autour

d'un projet, l'Âme Nord, que j'entends maintenant appliquer scrupuleusement, avec enthousiasme », a déclaré Frédéric Lefebvre dans un communiqué, en évoquant son projet d'association pour le continent nord-américain.

« C'est forcément une déception, a commenté de son côté auprès de l'AFP Franck Scemama, reconnaissant sa défaite. Si on avait eu un mois et demi de campagne en plus, on aurait pu faire la différence. »

Enjeux fiscaux

L'élection avait été déclenchée par l'invalidation par le Conseil constitutionnel du compte de campagne de la socialiste élue en 2012, Corinne Narassiguin, une décision qui a entraîné son inéligibilité pour un an. Le candidat UMP, ancien se-

crétaire d'État au Commerce, avait échoué face à M^{me} Narassiguin en 2012, en ne remportant que 46 % des voix.

La campagne de M. Lefebvre était axée sur les enjeux fiscaux, comme le rapportait *Le Devoir* en mai dernier. Il s'oppose notamment au projet socialiste d'imposer les gains en capital réalisés par les expatriés qui vendent leur maison en France.

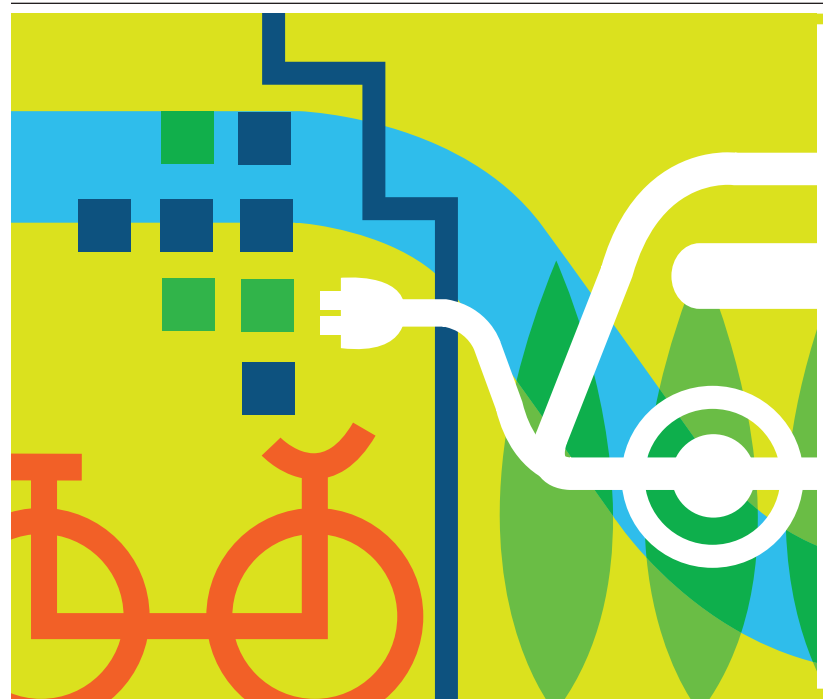
Le candidat de 49 ans a rédigé une proposition de loi pour combattre ce qu'il considère comme de la double imposition et il s'appête à contester le tout devant le Conseil constitutionnel français.

Avec Agence France-Presse
Le Devoir



FRANCOIS GUILLOT AGENCE FRANCE-PRESSE

Le député Frédéric Lefebvre



LE BLOGUE URBAIN

Un **NOUVEAU** blogue collectif écrit par des journalistes passionnés de vie urbaine

www.ledevoir.com/blogue-urbain

ÉCONOMIE

ANALYSE

Le retour du Japon

JEAN-PIERRE PETIT

Le «cas» japonais est particulièrement intéressant parce qu'il est potentiellement annonciateur de ce qui risque de survenir dans un grand nombre de pays développés. D'abord parce que, première victime de l'économie de bulle d'après-guerre, le Japon a clairement sombré dans une spirale déflationniste il y a presque vingt ans. Ensuite parce que c'est le pays dont le déclin démographique est le plus accentué: l'âge médian est de 45,4 ans en 2012, soit le niveau le plus élevé au monde.

Le PIB nominal japonais n'a pratiquement pas bougé depuis vingt ans, et le ratio dette totale (ménages, entreprises non financières et administrations publiques) sur PIB a atteint aujourd'hui 390%, contre 265% en 1990. Or, il paraît très difficile pour un pays démocratique et vieillissant de pouvoir stabiliser sa dette dans une situation de stagnation nominale longue.

Récemment, le Japon a, semble-t-il, décidé de «se ressaisir». Pourquoi Shinzo Abe, héritier d'une dynastie politique au sein du Parti libéral démocrate, déjà premier ministre entre 2006 et 2007 et que l'on n'attendait donc guère dans la figure du «rénovateur», s'est-il lancé dans une stratégie aussi ambitieuse? La première raison est que le Japon enregistre un déficit commercial depuis 2011. Un tel déficit est structurellement cohérent avec le vieillissement (baisse de l'effort d'épargne, hausse des dépenses publiques). Mais il a été renforcé par la hausse des importations d'énergie consécutive à la catastrophe de Fukushima et par les tensions commerciales avec la Chine. Il a aussi été amplifié par l'appréciation continue du yen depuis 2008 jusqu'à fin 2012, nouvel endaka (yen surévalué) après celui de la période 1985-1995, qui avait déjà largement contribué à faire entrer le Japon en déflation.

La balance courante ne reste positive que grâce aux revenus des actifs étrangers. Or, le Japon a échappé à toute crise systémique depuis vingt ans grâce à cet excédent courant, qui permet que la dette publique japonaise soit détenue à une écrasante majorité par des résidents. Un déficit courant impliquerait une dépendance à l'égard des créanciers internationaux, donc une prime de risque croissante sur les titres de dette publique japonaise, avec à la clé un risque d'effondrement du yen et/ou surtout un krach obligataire qui pèserait sur les institutions financières nippones.

La deuxième raison est que le Japon doit faire face à la puissance économique, commerciale et désormais militaire croissante de la Chine.

Le troisième facteur a sans doute été la relative réussite de la politique monétaire d'assouplissement quantitatif engagé par les États-Unis il y a plus de quatre ans. Celle-ci a permis, depuis la reprise économique, une croissance réelle de 2%, la création de près de 7 millions d'emplois privés, un sensible redressement des banques et du marché immobilier, le tout en réussissant à diminuer considérablement le déficit courant et à stabiliser le ratio dette totale/PIB. Outre une nouvelle relance budgétaire, le Japon a donc souhaité «mettre le paquet» sur la politique monétaire, en fixant un objectif de doublement de la base monétaire d'ici à fin 2014.

Cohérence et détermination

Les mécanismes de transmission de cette politique sont désormais en place: baisse des taux d'intérêt réels, baisse du taux de change, reflation des actifs et gains de confiance pour les entreprises et les ménages. La première étape a donc d'ores et déjà été réussie. La croissance réelle a d'ailleurs été de 3,5% en rythme annualisé au premier trimestre, avec notamment une forte contribution de la consommation et des exportations. Une croissance à nouveau proche de 3% est tout à fait envisageable pour le second trimestre. Aucun autre grand pays dans le monde ne connaît une tendance de l'activité aussi favorable.

Restent les deux prochaines étapes. D'abord, un changement durable des anticipations de nature à favoriser une hausse des salaires et des dépenses d'investissement. Ensuite, des réformes structurelles de nature à augmenter le potentiel productif. Jusqu'à présent, le contenu précis et le calendrier de ces réformes restent encore assez flous (libéralisation du secteur de l'énergie, de l'agriculture et de la santé, hausse du taux de participation du travail féminin et des jeunes, participation aux négociations sur le partenariat transpacifique...). Sans doute en saura-t-on plus après les élections sénatoriales de juillet.

La politique de Shinzo Abe présente pour le moment les qualités de l'action publique propres à extirper un pays d'une crise grave: unité de diagnostic, cohérence et détermination dans l'action.

Ce volontarisme paie sur le plan économique, mais aussi politique: le taux d'approbation dépasse 70% dans les sondages, contre 30% à la fin du premier mandat de M. Abe. S'il réussit à conforter son assise lors des élections sénatoriales, il disposera d'une perspective de longévité qui constitue un atout-clé pour assoier des réformes structurelles.

Le Japon des six derniers mois constitue finalement un réel rayon de soleil pour l'ensemble des pays développés. Celui qu'on n'attendait plus réapparaît sur la scène internationale.

Néanmoins, M. Abe n'est pas le premier responsable politique japonais à proclamer le «renouveau» de son pays. La tâche est encore rude. Même après être sorti de la déflation, il faudra en particulier rompre avec les conservatismes et le clientélisme historique du Parti libéral-démocrate, d'autant que Tokyo entrera alors dans une période d'ajustement budgétaire durable.

Le Monde

La fin du déclin américain

Les chantres de la suprématie des États-Unis font entendre leur voix

CORINE LESNES

Declin? Vous avez dit déclin? Il y a quelques années, le mot était sur toutes les lèvres. Les États-Unis avaient perdu de leur superbe. Face à la Chine, future première économie du monde (en 2025), leur sort était joué. Aujourd'hui, une humeur ragaillardie s'est emparée des élites américaines. Pas d'exubérance irrationnelle, n'exagérons rien (même si certains parlent d'une nouvelle bulle en Californie), mais un nouvel entrain. Après le *gloom and doom* («sinistrose») des années de crise, voici venu le temps des antidéclinalistes, les promoteurs de la puissance américaine ressuscitée.

Avec, en toile de fond, cette visite du président chinois, Xi Jinping, en Californie, il faut le constater: la peur de la Chine est passée de mode. La fine fleur des *think tanks* a aligné les statistiques rassurantes. Le PNB des États-Unis? 16 000 milliards de dollars, un quart de l'économie mondiale, deux fois plus que celui de la Chine. Le PNB par habitant? Neuf fois plus élevé.

«Arrêtons ce débat abstrait, nous ne sommes pas en déclin», proclame Richard Haass, le président du Council on Foreign Relations, l'un des cercles de réflexion les plus influents en politique étrangère. *Nous sommes en croissance.* Certes, croissance au ralenti, mais le reste du monde a de «sérieux» problèmes. Et ceux qui font mieux que les États-Unis n'ont pas grand

mérite: «Ils ont commencé beaucoup plus bas.»

Si on en croit les antidéclinalistes, les perspectives sont riantes pour l'Amérique. Deux spécialistes des affaires militaires l'affirment sans complexe: Michael O'Hanlon, expert à la Brookings Institution, et David Petraeus, l'ancien commandant en chef des forces en Irak et en Afghanistan reconverti, depuis sa démission pour cause d'adultère, dans une carrière d'universitaire doublée d'une fonction nettement plus lucrative dans un fonds d'investissement.

Au seuil d'une nouvelle ère?

Dans un texte intitulé «Un avenir américain plein de promesses», les deux stratèges déclinent les raisons de leur optimisme.

D'abord, la révolution énergétique. Les États-Unis deviendront le premier producteur de pétrole brut entre 2017 et 2020, et exportateur net en 2030. Ils sont déjà le plus grand producteur de gaz naturel (avec «cent ans de réserves», assurent-ils). Autre révolution, industrielle celle-là: les États-Unis comptent parmi les chefs de file mondiaux de l'impression en 3D et de la robotique. Enfin, la révolution dans les technologies de l'information et la transition vers le *cloud computing*, domaines «dans lesquels nous sommes aussi les leaders».

Pour les antidéclinalistes, l'union économique entre les États-Unis, le Canada et le Mexique va sauver la croissance mondiale, plus sûrement que ne le feront jamais la Chine, le Japon ou l'Europe. Le monde pourrait être au seuil d'une nouvelle ère, celle de «la Nouvelle Amérique du

Nord», écrivent Petraeus et O'Hanlon. La transformation du secteur énergétique est un «phénomène nord-américain», renchérit Richard Haass. Ce sera peut-être «l'une des grandes histoires du XXI^e siècle».

Optimisme exagéré? Sûrement. Mais d'ores et déjà, l'atmosphère a changé aux États-Unis. Le déficit baisse plus vite qu'escompté (10% du PNB en 2009, 4% aujourd'hui). Wall Street a battu son record historique en avril. Les prix de l'immobilier remontent. Et 56% des Américains estiment maintenant que l'économie va mieux, le score le plus haut depuis 2009. Les républicains continuent leur obstructionnisme, mais chaque catastrophe — et Dieu sait qu'il y en a — donne le spectacle d'une nation ressoudée autour des veillées à la gloire des victimes, des secouristes et des miraculés, alors que la Maison-Blanche annonce la visite d'un président qui est passé maître dans l'art de consoler.

Les antidéclinalistes ne rêvent que du jour où la Chine, dont la dépendance énergétique ne risque pas de s'améliorer (70% de ses importations de pétrole viendront du Moyen-Orient en 2015), aura, à son tour, à composer avec l'Orient compliqué.

D'ici là, il reste malheureusement à surmonter quelques légères contrariétés. Quelques «bumps in the road» («chahots sur la route»), comme dit Barack Obama: les armes chimiques syriennes, les missiles nord-coréens, le nucléaire iranien...

Le Monde



À Téhéran, des femmes font leurs emplettes. Les sanctions prises à l'encontre de l'Iran pèsent lourdement sur son économie.

SANCTIONS ÉCONOMIQUES

L'Iran s'enlise dans le marasme économique

Les candidats à la présidentielle du 14 juin critiquent la gestion du président Ahmadinejad

CHRISTOPHE AYAD

En pleine campagne électorale, Washington est venu rappeler aux Iraniens que le prochain président, qu'ils doivent élire vendredi 14 juin, devra sortir le pays d'une crise économique sans précédent. Une crise due aux sanctions adoptées par les pays occidentaux afin que l'Iran cesse son programme nucléaire militaire présumé. Le président américain, Barack Obama, a signé l'ordre de mise en œuvre d'un neuvième train de sanctions, qui touchent cette fois-ci le rial, la devise iranienne, qui a perdu deux tiers de sa valeur depuis fin 2011, et le secteur automobile.

Les nouvelles mesures visent à geler les fonds en rials à l'étranger et à empêcher l'usage de cette monnaie dans les transactions avec le reste du monde. Un régime d'exemptions est toutefois prévu pour les pays diminuant leurs commandes de pétrole iranien. C'est le cas de la Chine, de l'Inde et de la Turquie, notamment.

En avril, les exportations de brut de Téhéran ont atteint un plancher record avec seulement 700 000 barils par jour. Une nouvelle chute du rial pourrait se traduire par une nouvelle poussée de l'inflation, déjà à 30% et hors de contrôle de la Banque centrale d'Iran, de son propre aveu.

Les mesures visant le secteur automobile pourraient, elles, se traduire par des licenciements dans l'un des plus importants secteurs industriels du pays, après le pétrole et la pétrochimie. La vente d'automobiles d'Iran Khodro, le constructeur national, a été divisée par deux lors de l'année écoulée, passant de 1,3 million de voitures en 2012 à 600 000 cette année.

«Du fait des sanctions, de plus en plus d'entreprises ne peuvent plus ni importer ni exporter, ex-

plique Michel Malinsky, chargé d'enseignement sur l'Iran à l'École supérieure de commerce et de management de Poitiers. *Elles ne parviennent plus à payer leurs fournisseurs, voire leurs ouvriers. Elles ne licencient pas seulement parce que le gouvernement le leur interdit.*»

Souffrance, mois après mois

Les Iraniens souffrent et voient, mois après mois, leur niveau de vie se détériorer. La viande a atteint des prix prohibitifs, autour de 5 euros le kilo, hors de portée de la classe moyenne. Des médicaments étrangers, notamment les traitements contre le cancer, manquent cruellement, faute de devises ou de mécanismes financiers pour les importer. Les équipements hospitaliers se dégradent.

Les autorités ont beau claironner qu'elles ont réussi à diversifier leur économie afin de contrer l'arsenal occidental, notamment avec succès dans le secteur pétrochimique — visé par des sanctions américaines le 31 mai —, force est de reconnaître que le pays va mal. «La population souffre vraiment», assure Michel Malinsky. *La seule bouée de sauvetage qui empêche les gens de descendre dans la rue, ce sont les allocations versées directement par l'État aux plus pauvres.*»

Lors du premier débat télévisé, tous les candidats à la présidentielle ont fait de l'état de l'économie leur sujet de préoccupation numéro un. Mais plutôt que de parler des sanctions, ce qui reviendrait à remettre en cause implicitement le choix d'une ligne «dure» sur la question nucléaire, ils ont préféré critiquer vertement la mauvaise gestion économique du président sortant, Mahmoud Ahmadinejad.

Après des mois éduqués et des moins in-

formés, cette vision des choses a un effet désastreux, car ils peuvent en conclure que le pays est dirigé par des incompetents et des voleurs, alors qu'il est soumis à l'arsenal de sanctions économiques et financières le plus draconien depuis l'époque de l'apartheid en Afrique du Sud.

Le seul candidat à avoir créé un lien explicite entre les conséquences des sanctions et les choix stratégiques du Guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei, est l'ancien négociateur Hassan Rohani, un conservateur modéré qui capitalise sur le public réformateur laissé en déshérence. Selon lui, «les slogans politiques comme celui de la résistance» ne sont pas compatibles avec une économie en bonne santé.

Saïd Jalili, actuel négociateur sur la question nucléaire et candidat favori à la présidentielle, a soutenu par le passé une «économie de résistance face aux sanctions». M. Jalili, considéré comme un dur et un proche du Guide, considère les sanctions comme «une occasion», car l'Iran a, d'après lui, «d'autres avantages que le pétrole».

Sans aller aussi loin que M. Rohani, Ali-Akbar Velayati, un ancien diplomate, a évoqué l'idée d'«améliorer les relations diplomatiques pour résoudre les problèmes liés aux sanctions». Jeudi, un autre candidat, Mohsen Rezaie, a déclaré, lors d'une conférence de presse: «Pour éradiquer la hausse des prix, des mesures seront prises afin de lever les sanctions grâce à des négociations nucléaires.» Pas sûr que le Guide, seul décideur en la matière, soit convaincu du bien-fondé de négocier après l'adoption des nouvelles mesures américaines.

Le Monde

ÉDITORIAL

LIBRE-ÉCHANGE

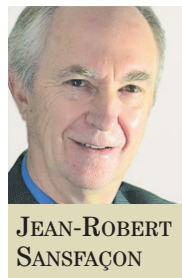
L'envers de la médaille

«Le dîner est prêt», a déclaré au *Devoir* le représentant du Québec auprès de l'équipe de négociation de l'Accord économique et commercial global Canada-Union européenne, M. Pierre Marc Johnson. En attendant une conclusion qui tarde, rappelons que, même s'ils sont importants, ces accords à deux constituent un pis-aller qui risque de nuire à de futures négociations multilatérales.

Lors de l'annonce de l'échec des négociations entre les 153 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en août 2008, plusieurs se sont réjouis.

Lancées sept années plus tôt au Qatar, ces négociations dites du cycle de Doha visaient à régler la libéralisation des échanges entre les pays membres de l'OMC, ceux du Nord et ceux du Sud. Or, comme on pouvait s'y attendre, elles ont échoué au chapitre de l'agriculture, les États-Unis et l'Inde n'étant pas parvenus à s'entendre sur les détails d'un mécanisme de réduction des importations agricoles dans l'éventualité où une chute des prix mondiaux menacerait l'économie locale.

L'échec fut perçu comme une victoire par les altermondialistes, mais force est d'admettre aujourd'hui que grâce au *statu quo* et au niveau élevé des subventions qui le caractérise, ce sont les pays riches qui ont profité le plus de cet échec.



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

D'ailleurs, ces négociations n'étaient pas terminées que tous s'empressaient de relancer des pourparlers sur une base bilatérale avec les seuls pays susceptibles de former des partenariats rentables pour eux. Tant pis pour les plus petits qui se retrouvent isolés!

Au Canada, ce sont les producteurs de lait, d'œufs et de volaille, bien protégés derrière des barrières tarifaires infranchissables, qui étaient les plus heureux d'un échec laissant intact le fameux système de gestion de l'offre. Avec une taxe de 200% sur le fromage importé, nul besoin de subventions! Et tant pis pour le consommateur!

L'actuelle négociation entre le Canada et l'Europe, dont on dit depuis des mois qu'elle est sur le point d'aboutir, fait partie de ces exercices bilatéraux qui ont remplacé les négociations mondiales.

Poussé dans le dos par les États-Unis, qui doivent commencer sous peu leur propre série de discussions avec l'Europe, Ottawa a donné ordre à son équipe de négociateurs de rester sur place, à Bruxelles, tant qu'un accord ne serait pas conclu. M. Harper espérait sûrement que l'entente interviendrait au moment de son voyage en Europe, cette semaine, mais cette issue ne semble plus très réaliste.

La rumeur veut qu'il ne reste que quelques clauses en litige, mais elles sont importantes. Que ce soit la durée des brevets pharmaceutiques, les quotas à l'importation de fromage, l'exportation de bœuf ou la définition des produits d'origine, le diable est dans les détails!

Cela dit, même s'il ne faut pas minimiser les enjeux de ces négociations à deux, on doit reconnaître que leur multiplication retarde et même menace la reprise de négociations multilatérales à l'échelle de l'OMC. Chaque entente comportant son lot de particularités, il sera plus difficile que jamais d'en arriver un jour à uniformiser les règles qui régissent le commerce entre tous les pays, notamment entre ceux du Nord et du Sud.

Depuis 2008, le processus est au point mort à l'OMC et rien n'indique que les choses changeront bientôt. Peut-on encore prétendre que l'échec du cycle de Doha fut une victoire pour les pays en développement?

j-rsansfacon@ledevoir.ca

RÈGLES DE SUCCESSION ROYALE

Québec doit plonger

Pourquoi le gouvernement du Québec ne s'engage-t-il pas dans la contestation de la loi fédérale sur la succession royale? Sur le fond, le changement peut sembler aller de soi: comment s'opposer à une évolution des règles monarchiques anglaises donnant autant de chance aux femmes qu'aux hommes d'accéder au trône; permettant à un prétendant, marié à un «papist», d'être couronné. Être contre cela, ce serait s'opposer à l'égalité des sexes, ont laissé entendre ceux qui sont favorables à la loi fédérale, sanctionnée le 27 mars, qui acceptait cette évolution. (Ces nouvelles règles reconduisent toutefois l'interdiction pour les catholiques. Entorse claire à nos chartes des droits, non?)



ANTOINE ROBITAILLE

Dans toute modification juridique, *a fortiori* celles touchant à la tête de l'État, il faut considérer le fond, mais aussi les formes. En droit, celles-ci sont sources de précédents. Ce que soulèvent ici les constitutionnalistes québécois Patrick Taillon et Geneviève Motard, auteurs de la requête déposée la semaine dernière, est préoccupant.

Comment modifie-t-on «la loi des lois» au Canada? Sur cette question ont échoué toutes les tentatives de rapatriement des années 1930 jusqu'au coup de force de 1982. À ce moment, une formule a été imposée au Québec et celle-ci précise entre autres que, pour modifier la «charge de la reine», chacune des assemblées législatives doit donner son assentiment.

Cette «charge» comprend-elle les règles de succession? Le fédéral et certains constitutionnalistes, comme Peter Hogg, soutiennent que non. Ottawa a donc agi par voie législative, comme avant 1982. D'ailleurs, la loi reprend une formulation de 1937 par laquelle le Parlement fédéral avait accepté une modification en ces matières, conformément au Statut de Westminster de 1931. (M. Hogg n'est pas infallible: il a plaidé, et perdu, le combat pour la création d'un organisme pancanadien des valeurs mobilières.)

Selon Taillon et Motard au contraire, la «charge» englobe «à la fois l'existence de la fonction, la désignation de son titulaire et les pouvoirs qui s'y rattachent». Si cela est juste, la loi fédérale est inconstitutionnelle; la formule d'amendement de 1982 s'applique et le Québec doit être consulté.

Québec devrait se joindre à cette contestation. N'est-elle pas conforme à sa fameuse «gouvernance souverainiste»? Plus fondamental encore: ses droits constitutionnels — des parcelles de ce droit de veto pour l'essentiel aboli par la cour en 1982 — sont en cause ici. À l'approche d'un débat institutionnel crucial, celui sur le Sénat, il ne peut rester à l'écart.

arobitaille@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU

Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Ici, on est ailleurs

J'ignorais avoir contribué au revampage d'une société d'État. On biffe Radio-Canada et il reste Ici. Mais où sommes-nous? Quel est l'intérêt de gommer une signature, une marque, un repère, voire un fait accompli? Cette société d'État qui me fait autant rager que crier au génie a trouvé le moyen de saborder son image de marque. Ils voulaient que tout le monde en parle et ça marche. En parle-t-on pour le bon motif? J'en doute! Les blagues simplistes fusent déjà. L'indicateur sera alors Ici. Je ris en imaginant cette signature: Joyce Napier Ici, Washington! Bonjour l'absurdité. Je ne sais pas s'il y a cohésion dans cette future appellation, mais je sens qu'elle est factice, car le blogue d'*Info-man* la met déjà en pièces.

Non mais, chers bonzes Iciens (m'habituerai-je), où avez-vous la tête? Qu'on soit séparatiste, fédéraliste ou même pentecôtiste, le label Radio-Canada est fort même plus fort que de simples lettres comme TVA ou V. Pourquoi gommer cette marque qui justement est votre marque? Dites-vous que vous soyez Ici ou ailleurs, je resterai le dernier des Mohicans qui clamera qu'il écoute *A la semaine prochaine* à Radio-Canada, *Unité 9* à Radio-Canada et même que je consulterai votre site Web de Radio-Canada et que ça vous plaise ou non et je le dirai ici (oups) et partout.

Citoyennes, citoyens, d'ici et d'ailleurs, criez très fort pour conserver ce noble vocabulaire qu'est Radio-Canada, car ici on l'aime comme ça!

Paul-Philippe Paquet, enseignant
Montréal, le 6 juin 2013

Le jupon rouge dépasse!

Les garderies commerciales sont en guerre contre le gouvernement. Elles se battent pour conserver des subventions qui génèrent des profits accumulés de 160 millions de dollars. Les CPE ont accepté de piger dans leurs surplus (222 millions de dollars) et ainsi éviter de couper dans les ser-

vices aux enfants. Je trouve cela admirable. Les CPE sont des organismes communautaires, dirigés par des parents bénévoles.

Les propriétaires des garderies commerciales refusent de faire comme les CPE. Ils préfèrent garder le fric pour eux et le mettre dans un chalet, un bateau ou un nouveau char. Ils reçoivent 436 millions par année en subvention. Depuis quand des entreprises privées manifestent-elles dans la rue et menacent-elles de faire la grève pour avoir des subventions gouvernementales? Je trouve cela inacceptable.

Ce qui est encore plus inacceptable, c'est de constater que cinq des sept administrateurs de l'Association des garderies privées du Québec et leurs familles ont donné 43445\$ au Parti libéral entre 2003 et 2010 et qu'ils ont obtenu 525 places subventionnées pour leurs garderies commerciales au cours de la même période. La guerre que mènent les garderies commerciales contre le gouvernement péquiste est une guerre de libéraux qui veulent garder leur fric et qui refusent de faire un effort comme le font tous les CPE et tous les Québécois. Décidément, le jupon rouge dépasse.

Sylvain Sauvé
Québec, le 5 juin 2013

Les Jeux et la laïcité

Les Jeux olympiques sont des exemples parfaits de neutralité face aux religions. On n'a jamais demandé un accommodement religieux à cet organisme. Tous les participants de quelque religion que ce soit sont bienvenus, mais pas question de signes ostentatoires religieux. On imagine mal une musulmane exiger de participer au plongeon avec un niqab ou de participer à la gymnastique avec une burqa. Est-ce qu'un sikh pourrait faire de la boxe avec un kirpan ou un turban? Un musulman pourrait-il faire du tennis en djellaba? Un hassidim pourrait-il sauter à la perche avec son costume et son chapeau? Est-ce qu'un musulman pourrait jouer au soccer en djellaba?

Les sports, dans le monde entier, doivent se pratiquer avec des équipements et des uniformes convenus sur le plan international. La FIFA sans doute repose ses décisions sur les mêmes critères. Pas question de se chercher des critères subjectifs comme la sécurité (kirpan ou le turban) ou l'identité (niqab), il est question ici d'une règle simple: la stricte neutralité.

Si les sikhs ne portent pas le turban dans leur propre pays, on voit bien que ce n'est pas une expression essentielle de leur foi. Même chose pour le voile qui a été interdit en Turquie et en Tunisie. Ce n'est pas davantage l'expression d'une religion personnelle qui doit être limitée à la sphère privée, soit au domicile et dans les temples.

Si on laisse tout un chacun exprimer sa religion, on en viendra à des conflits comme au Liban, en Algérie et en Irlande du Nord. Une Charte éviterait tous ces accommodements religieux souvent ridicules et tous ces recours aux tribunaux tout aussi ridicules et inutiles.

Vivement la Charte!
Normand Rousseau
Gatineau, le 6 juin 2013

Une prière océanographique?

Prononcer les mots «Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit», tout en se signant, si cela n'est pas le geste d'un pratiquant catholique, alors je me demande bien ce que c'est. Mais les trois juges de la Cour d'appel du Québec ont soutenu quand même que la prière de Jean Tremblay, maire de Saguenay, en début d'assemblée municipale, est manifestement océanographique, parce que s'adressant autant aux hindous, aux bouddhistes, qu'aux musulmans et... aux non-croyants.

Ne serait-ce qu'à cause d'un pareil égarément de la part de trois personnages censés posséder un jugement supérieur à la moyenne, il faudrait que la Cour suprême du Canada soit saisie de l'affaire.

Marcel Audet
Chicoutimi, le 31 mai 2013

LIBRE OPINION

La Place des Arts, un lieu animé

MARC BLONDEAU

Président-directeur général de la Place des Arts

Nous souhaitons répondre ici aux commentaires de Monsieur Guy Marchand, publiés dans *Le Devoir* («Maison symphonique ou cacophonique?», 1^{er} juin 2013), au sujet des bruits ambiants à la sortie des salles de la Place des Arts.

Au cours des grands travaux de réaménagement de ses espaces publics intérieurs, la Place des Arts a voulu créer un véritable carrefour culturel, au cœur du Quartier des spectacles, pour les millions de spectateurs, usagers du métro, travailleurs du centre-ville et autres citadins qui y circulent quotidiennement. Une programmation artistique variée y est offerte dans le but de rapprocher les arts, les artistes et le public. Ainsi, des aires de restauration y ont été aménagées pour répondre à la demande de notre clientèle.

Le Salon urbain, inauguré en 2012, est un endroit qui accueille des conférences de toutes sortes, des expositions, des causeries pré-concerts et des réceptions privées. Ce lieu, qui a remporté les honneurs et s'est attiré des éloges pour son design multifonctionnel (comprenant des équipements à la fine pointe), est rapidement devenu un lieu privilégié pour la tenue d'événements de toutes sortes. Ce sont souvent les compagnies artistiques qui présentent des spectacles à la Place des Arts qui y tiennent des activités culturelles et autres.

La Place des Arts a le souci constant de satisfaire pleinement l'expérience des différents publics qui assistent à des spectacles dans ses salles. À cet égard, elle s'assure que les activités présentées dans les aires publiques ne perturbent en aucun temps les conditions d'écoute des spectacles dans les salles. Cette règle est primordiale pour

nous et est appliquée en permanence et sans exception.

À la sortie des salles, la Place des Arts a souhaité créer un lieu vivant. Il n'est donc pas rare que le spectateur puisse voir ou entendre des performances d'artistes de tous genres, des groupes de musiciens, de la musique d'ambiance ou, à l'occasion, de la musique amplifiée. Des réceptions privées ont même souvent lieu dans les foyers des salles immédiatement après les spectacles. Il est difficile de préserver l'atmosphère ambiante d'un concert, d'un opéra ou d'un autre type de spectacle à la sortie des salles alors que le spectateur est rapidement confronté aux bruits urbains.

Nous comprenons qu'en certaines occasions, certains de ces bruits peuvent déranger. Aussi, la Place des Arts portera désormais une attention particulière à ce que M. Marchand a relevé, afin d'éviter les excès pour l'ensemble des spectateurs.

Grace Kelly pour toujours

Voilà la vraie fontaine de Jouvence : l'immortalité consacrée où la gloire et la beauté arrogantes seront figées dans l'éternité du papier glacé

KARIMA BRIKH

Animatrice de Mise à jour à MaTV

Le Musée McCord vient tout juste d'inaugurer sa nouvelle exposition : *De Philadelphie à Monaco : Grace Kelly, au-delà de l'icône*. Pour les amateurs de costumes et de glamour, voilà une exposition fascinante. Mais elle l'est d'autant plus qu'elle nous dévoile la prégnance des icônes populaires dans l'imaginaire collectif. Plus de trente ans après sa mort, Grace Kelly fait toujours courir les foules. Dans une société égalitaire comme le Québec, marquée par les luttes féministes et le discours d'émancipation, pourquoi ce récit à l'eau de rose réussit-il encore à nous émouvoir? La réponse ne relève pas d'une science exacte. Mais la fascination pour cette princesse éternelle nous renvoie au rapport entretenu aujourd'hui avec la célébrité ainsi qu'à l'image de la femme.

Il faut bien l'avouer, en nous rendant à cette exposition consacrée à Grace Kelly, nous n'en apprendrons pas davantage sur sa vie. Un récit calqué sur les plus dignes contes de fées, racontés encore aujourd'hui aux fillettes émerveillées par les crinolines, les fées et les princes charmants, au grand dam de plusieurs. Grace Kelly, qui porte si bien son nom, jeune femme de bonne famille qui, après des études en art dramatique, se taille rapidement une place dans le milieu du *show business*. Son talent et sa beauté exceptionnels font rapidement d'elle la coqueluche des studios d'Hollywood puis la muse d'Alfred Hitchcock. Elle deviendra l'icône d'une génération. Au faite de sa gloire, un Oscar en main, elle abandonne sa carrière d'actrice pour entreprendre le plus grand et long rôle de sa vie, celui de princesse de Monaco, titre qui lui revient après son mariage avec le prince Rainier III, baptisé maintes fois «le mariage du siècle». Et puisque chaque icône vient avec sa part tragique, malheureusement la princesse n'y échappera pas. Elle meurt à 52 ans à la suite d'un accident de voiture.

Célèbre pour l'éternité

Les sociétés occidentales vivent depuis longtemps déjà à l'ère de l'image. La multiplication des télé-réalités, des vidéos personnelles sur YouTube et la popularité des réseaux sociaux où tout un chacun documente publiquement sa vie privée, nécessairement magnifiée, n'en est que l'expression la plus patente. Être vu pour exister, être vu pour être immortalisé. Être vu pour se croire exceptionnel, être exceptionnel pour aspirer à un destin exceptionnel. Ce ne sera pas la première fois que l'homme aspire à transcender la fatalité de ses origines modestes, à aspirer à être plus beau, plus éduqué,

plus riche, plus, plus et encore plus.

La société de l'image en a convaincu plusieurs que le salut passait par la célébrité. Spécialistes dans la reproduction de leur image, les grands acteurs, chanteurs, super mannequins et grands sportifs sont devenus les nouveaux dieux auxquels il faut se vouer. Avec un peu de chance, si on arrivait à leur ressembler, on pourrait aspirer au statut de vedette, puis de star et la consécration suprême : icône. Comme Grace Kelly. Alors qu'avec les années qui passent, nos traits se plissent, nos chairs tombent et l'éclat de la jeunesse s'estompe, les icônes, elles, ne prennent pas une ride. Dans une époque obsédée par la fraîcheur des traits, voilà la vraie fontaine de Jouvence : l'immortalité consacrée où la gloire et la beauté arrogantes seront figées dans l'éternité du papier glacé. Plus que le souvenir véritable de ce qu'était la personne, le public d'aujourd'hui et de demain conservera toujours cette image immuable, ce bluff de perfection et de vie rêvée dont le commun des mortels ne s'approchera jamais réellement malgré plusieurs tentatives, à coup de changement de photos de profil Facebook et de vidéos personnelles mises en ligne sur YouTube.

Image de la femme

Alors que plusieurs starlettes de l'époque commencent à se dénuder un peu plus chaque jour pour attirer l'attention, Grace Kelly attire les regards par sa réserve naturelle. Elle incarne et incarne toujours la beauté classique, l'élégance, une sorte d'éternel féminin qui survit aux théories du genre, à la mode dans certains milieux. Aujourd'hui, dans cette société spectacle où le sexe est exposé chaque jour, il est curieux de voir à quel point ce même charme discret de la défunte princesse éclipe encore d'un coup les poitrines dévoilées et fesses moulées de starlettes en mal de popularité. Mais si le conte de fées présenté dans l'exposition dévoile un destin exceptionnel, il révèle aussi les limites à l'émancipation féminine qui régnait à cette époque et qui règne encore dans l'univers royal.

Grace Kelly a déjà déclaré que sa vie a véritablement commencé le jour de son mariage avec le prince Rainier et qu'elle n'a connu de joie plus grande que de serrer ses enfants dans ses bras le jour de leur naissance. On veut la croire. Mais le conte de fées des princesses qui se perpétue avec la princesse Kate Middleton, c'est aussi de prendre pour vocation le rôle suprême d'une vie : épouse de prince et première dame. Quitter sa vie de femme indépendante pour se figer dans un rôle immuable, peu importe la femme derrière la princesse. La fameuse prison dorée. Certaines se réjouiront de leur nouveau rôle, les autres devront taire leurs souffrances et afficher un sourire impeccable lors des réceptions mondaines. Mais pour le public des musées du monde, l'image sera toujours plus forte. Pour le commun des mortels, l'icône vivra et mourra toujours heureuse.



AGENCE FRANCE-PRESSE

La fascination pour cette princesse éternelle qu'est Grace Kelly nous renvoie au rapport entretenu aujourd'hui avec la célébrité ainsi qu'à l'image de la femme. Ci-dessus, Grace Kelly à New York, quelques jours avant son mariage avec le prince de Monaco en avril 1956.

Noces d'étain pour le mariage homosexuel en Ontario

Dix ans plus tard, il faut rappeler pourquoi les unions font la force

MATHIEU CHANTELOIS

Journaliste à Toronto. L'un des premiers gais à convoler en justes noces.

Il y a dix ans, la justice m'a donné le droit d'épouser celui que j'aime. La Cour d'appel de l'Ontario a dit «oui» au mariage homosexuel. Ce jugement m'aura permis de changer mon état civil. Il m'a aussi mis dans tous mes états.

Comme la plupart des homosexuels, j'ai grandi dans une famille hétéro. Je m'imaginai alors créer un jour ma propre famille fondée sur l'amour, une des valeurs que mes parents m'ont si bien inculquée. J'ai dû mettre une croix sur cette aspiration lorsque j'ai réalisé mon homosexualité à l'adolescence. J'ai brutalement constaté que je n'aurais pas un tel avenir. Je ne pourrais jamais me marier, avoir une famille, recréer la structure familiale dans laquelle j'avais été élevé et aimé.

Il n'y a encore pas si longtemps, les unions entre deux personnes de même sexe progressaient dans le vide juridique et la confusion totale. L'idée d'avoir un jour accès au mariage m'était impensable. Contre toute attente, le 10 juin 2003, on m'a donné les outils pour prendre mon avenir entre quatre mains.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En avril 2004, René Leboeuf et Michael Hendricks ont été les premiers homosexuels québécois à se marier.

Tout d'un coup, je suis devenu «bon à marier». L'Ontario venait ainsi de damer le pion à toutes les autres provinces canadiennes. Qui l'aurait cru?

Duo et duel

Conscients que le plus haut tribunal du pays pouvait invalider le jugement, mon conjoint et moi avons été l'un des premiers couples à défiler à l'hôtel de ville de Toronto. Sans tambour ni trompette, nous avons fait les cent pas dans un petit couloir pas très chaleureux, voire même glacial, en attendant l'ouverture du bureau des mariages civils. La cérémonie a

duré quelques minutes. En bon gentleman, j'ai laissé mon fiancé signer le registre en premier. Il est ainsi devenu mon époux sur notre certificat de mariage. L'employée municipale s'est confondue en excuses en inscrivant mon nom sur la ligne restante, celle réservée à... l'épouse. C'était presque drôle. Et vraiment sans importance.

À notre sortie, le cortège nuptial était toutefois moins joyeux. Des manifestants, dont plusieurs Américains arrivés en autobus nolisés, avaient des slogans à nous cracher au visage.

Bibles et drapeaux en mains, ces parangons de la morale as-

sociaient mon union à la honte et au péché. Sur un ton incantatoire, ils proclamaient que la reconnaissance de ma relation amoureuse enlevait tout sens à la sacro-sainte institution du mariage, qui ne peut exister qu'entre un homme et une femme. Des enfants les accompagnaient et hurlaient avec eux. Tout cela n'avait rien à voir avec les traditionnels applaudissements et confettis félicitant les nouveaux mariés.

J'ai quitté les lieux sous une pluie d'insultes, ébranlé mais solide. Malheureux, mais extrêmement heureux. Je n'avais rien à cirer de tous ces *red-necks*. Je n'avais qu'une chose en tête : l'homme de ma vie que je venais d'épouser.

Occupation double : pour ou contre?

En 2003, un sondage de la firme Ekos affirmait que 47% des Canadiens étaient «défavorables» au mariage entre conjoints de même sexe. En tenant compte du pourcentage élevé d'indécis, on constate que les répondeurs opposés au mariage gai formaient la majorité. En 2012, selon Ipsos Reid, seulement 18% des gens étaient «totalement opposés» à cette même idée. Que s'est-il passé?

Mine de rien, la société a accepté nos unions. Contrairement à ce qu'avaient prédit

nos plus virulents détracteurs, le ciel ne nous est pas tombé sur la tête. L'obtention de ce droit n'a nui à personne. En ouvrant l'institution du mariage aux conjoints de même sexe, la majorité hétérosexuelle ne s'est déshonorée d'aucune manière. Au contraire, elle a reconnu aux homosexuels ce qu'il y a de commun chez tous les êtres

La lutte pour la reconnaissance des mariages pour tous n'est pas une fin en soi

humains : le désir d'aimer et d'être aimé.

Il y a dix ans, la société m'a donné un moyen significatif d'affronter le temps et d'inscrire ma réalité sur papier. Cette reconnaissance a placé le Canada dans le club sélect des pays qui sont à l'avant-garde des droits homosexuels. Nous avons été les troisièmes à franchir cette immense étape vers la justice sociale. Aujourd'hui, 17 pays reconnaissent le mariage pour tous — dont deux seulement sur une partie de leur territoire. Si la tendance se maintient, plusieurs autres nations emboîteront bientôt le pas.

Mais le droit, qu'on dit souvent à la traîne des nouvelles

réalités sociales, est plus rapide que la sensibilisation et l'éducation. Il y a encore beaucoup de travail à faire ici, même s'il ne fait aucun doute que la bataille la plus importante se déroulera ailleurs dans le monde.

On n'a qu'à regarder le débat houleux qui s'est récemment déroulé en France pour comprendre que tout n'est pas encore acquis. Les Américains (sans doute les mêmes qui s'étaient invités à mes noces!) ont ressorti leurs pancartes pour les brandir chez eux.

Par ailleurs, la lutte pour la reconnaissance des mariages pour tous n'est pas une fin en soi. Dans 78 pays, les pratiques homosexuelles sont passibles d'emprisonnement, voire même de la peine de mort. Sans parler des crimes haineux qui se commettent tous les jours ici et ailleurs dans le monde.

J'aime toutefois penser qu'aujourd'hui, l'heure est à la célébration de nos noces d'étain. Pas tant les miennes que celles de notre société. Ici, la décennie a été marquée par un véritable désir de comprendre l'autre et de mettre fin à toute forme d'intimidation et de discrimination. Voilà une bien belle preuve d'amour.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (cartooniste), information générale : Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports), information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutsic et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), information culturelle : Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Loguault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Follie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papiérou (pupitre), Sophie Charrier, Karl Rettino-Parozelli et Geneviève Tremblay (assistants); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéret (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Claire Breton, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elinam, Amélie Maltais, Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Nadia Sebati, (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Élise Girard (secrétaire). PRODUCTION Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable deservice à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Page.

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

M^{gr} Christian Lépine: « [L'État] est trop convaincu que le respect de la pluralité passe par le fait de taire la religion. »

FOI

SUITE DE LA PAGE 1

voir leur vie comme une réponse au discours de Jésus Christ », a ajouté M^{gr} Lépine, qui espère rendre son projet plus concret « d'ici un an ».

Ces résidences catholiques pour jeunes universitaires pourraient ainsi être la suite logique d'une éducation de niveau secondaire dans une école privée catholique. C'est aussi le souhait de plusieurs parents, selon l'archevêque. « Il y a des parents qui m'appellent et me rencontrent pour avoir des écoles privées catholiques où tout le projet éducatif de l'école est animé par la foi », a dit M^{gr} Lépine, sans vouloir quantifier cette demande.

Selon lui, les enfants n'appartiennent ni à l'État ni non plus à l'Église, mais aux parents qui sont responsables de leur éducation. En ce sens, il leur est tout à fait légitime de choisir l'éducation et les valeurs qu'ils veulent transmettre à leur progéniture. « Un musulman, c'est légitime qu'il envoie ses enfants à l'école musulmane. De la même façon, c'est légitime que les catholiques veuillent envoyer leurs enfants dans une école catholique », dit-il.

Avant d'avoir la masse critique pour lancer un tel projet d'écoles catholiques, M^{gr} Lépine admet qu'il faut maintenant « partir de ce qui existe déjà. Il faut que ce qui existe déjà soit reconnu comme légitime et ayant sa place dans la société », avance-t-il, laissant entendre qu'il compte renforcer l'appui à certaines écoles catholiques.

Sans vouloir se comparer aux autres religions, il remarque que les catholiques sont particulièrement victimes de railleries. « C'est certain que, lorsqu'il s'agit de foi catholique, j'ai des échos de jeunes et de parents expliquant qu'ils sont tournés en dérision. On rit d'eux s'ils disent qu'ils vont à la messe ou s'ils expriment leur foi. »

Église et État

Afin que toutes les religions aient leur place légitime, M^{gr} Lépine se fait le chantre de la laïcité « ouverte », où toutes les religions sont libres de s'exprimer sous le couvert d'un État tolérant aux manifestations et aux signes religieux. « [L'État] est trop convaincu que le respect de la pluralité passe par le fait de taire la religion », note-t-il se gardant bien de discuter davantage du projet de charte de la laïcité du gouvernement péquiste. « Il y a des choses qui n'appartiennent pas à l'Église, mais à l'État,

comme le pouvoir judiciaire, le maintien de la paix sociale. Mais parmi les choses qui appartiennent à l'Église, il y a la définition de sa propre foi. Je ne pense pas que ça appartienne à l'État », souligne-t-il.

De la même façon, le nouveau cours Éthique et culture religieuse imposé depuis 2008 dans les écoles primaires et secondaires du Québec ne peut pas être enseigné selon la posture « laïque » de l'État. « C'est très cohérent que, si on est dans une école confessionnelle musulmane, catholique, juive..., ce soit à partir du point de vue musulman, catholique ou juif que les choses se passent », note le prélat.

Les valeurs de l'Église et de l'État s'opposent aussi actuellement dans le dossier des Centres de la petite enfance (CPE) qui cherchent à installer leurs pénates dans des églises. Le diocèse de Montréal ne cache pas qu'il a récemment imposé un moratoire sur tout projet de cession de ses lieux de culte, notamment pour ceux qui ne partagent pas ses valeurs catholiques. De tout temps, dit-il, ces lieux ont été d'abord offerts aux différentes communautés chrétiennes, les catholiques en priorité. « Le premier enjeu, d'un point de vue catholique, ce n'est pas l'argent, c'est la foi », rappelle M^{gr} Lépine. « Il y a quand même cent paroisses qui ont été supprimées [fusionnées], par la force des choses. Et les ventes [d'églises] n'ont pas tellement rapporté de sous par rapport à la valeur réelle du marché. »

L'important est de stabiliser les choses, dit l'archevêque qui considère qu'il y a eu « accélération » de la vente du patrimoine religieux. Il mise sur un fonds d'entraide, dont pourraient bénéficier les paroisses les plus endettées, qui sont environ 50%. « L'idée est de faire grandir ces éléments de solidarité pour que les paroisses économiquement plus stables se sentent concernées. »

Envisage-t-il de développer un réseau de garderies privées catholiques, non subventionné pour poursuivre ses œuvres selon ses valeurs? « Ce serait cohérent avec le projet de l'Église. Ce serait un espace lié à la communauté chrétienne, lié aux parents. Il y a des demandes en ce sens. J'écoute avant de faire atterrir les choses », soutient-il.

Le Devoir

AVEUGLE

SUITE DE LA PAGE 1

demande d'appel était déposée.

Sauf qu'à l'époque, le processus de révision était aléatoire. Certains dossiers portés en appel étaient révisés par la Commission de l'assurance-emploi, d'autres pas. « Dans les faits, nous obtenions toujours les éléments du dossier avant de monter le dossier d'appel — et avant la révision informelle », indique Pierre Céré, porte-parole du Conseil national des chômeurs (CNC).

M. Céré résume: « On appelait les agents de liaison [avec les représentants des chômeurs n'ont désormais plus de contacts, comme le révélait Le Devoir le 22 mai], ils nous transmettaient le dossier, on l'étudiait et on déposait l'appel si nécessaire. Et parfois le dossier était révisé et réglé avant de passer devant le conseil arbitral. »

À Ottawa, on explique qu'à « titre de mesure supplémentaire pour accroître davantage les gains d'efficacité, simplifier et moderniser le processus d'appel, le ministère officialise et améliore l'ancien processus informel de réexamen des décisions visant l'assurance-emploi. »

Avocat au Mouvement ac-

Le processus d'appel en résumé

- 1- Réexamen formel obligatoire par la Commission de l'assurance-emploi de la décision initiale de la commission.
- 2- Si le refus de la demande de prestations est maintenu, le chômeur peut déposer un appel auprès de la division générale du Tribunal de la sécurité sociale (TSS).
- 3- La division générale peut rejeter sommairement le dossier s'il n'a « aucune chance de réussir ». Dans ce cas, le chômeur peut s'adresser à la Division d'appel du TSS, qui a le pouvoir

de forcer la division générale à étudier le dossier. Mais elle peut aussi confirmer le refus.

- 4- Si l'appel est retenu par la division générale, une audience (par écrit, téléphone, vidéo ou plus rarement en personne) peut être organisée. La division peut aussi rendre un jugement sur la foi du dossier.
- 5- Les décisions de la division générale peuvent généralement être contestées devant la division d'appel, qui rend alors une décision définitive.

tion-chômage de Montréal, Hans Marotte estime qu'il y a « problème éthique » et pratique avec la nouvelle formule. « Comme avocat, quand je fais une démarche, je dois m'assurer que j'ai tous les éléments importants et pertinents au dossier, dit-il. Je réserve toujours mes arguments juridiques tant que je n'ai pas les documents. »

Ce qui veut dire qu'il ne fournira aucune information supplémentaire à la commission lors de la demande de révision, de manière à ne pas incriminer le chômeur qu'il représente, dit-il. Mais ce faisant, la commission a toutes les chances de conclure que sa décision initiale était la bonne. Les chômeurs pourront contester ces deux décisions, mais ils auront perdu une trentaine de jours

dans le processus, fait remarquer Pierre Céré.

Responsable du dossier de l'assurance-emploi à la FTQ (Fédération des travailleurs du Québec), Marc Bellemare fait valoir qu'on étire inutilement les délais en privant les chômeurs et leurs représentants d'une information importante.

« On a 30 jours pour demander une révision, et on ne parle à personne pendant ce temps-là, dit-il. Si on veut faire valoir des faits nouveaux et inciter la commission à changer d'opinion, encore faudrait-il savoir de quoi on parle et ce qu'on reproche précisément à l'employé. Moi, je ne dirai rien sans avoir en main l'enquête et la déclaration de l'employeur. Et si on ne fournit pas d'informations nouvelles à la commission, sa déci-

sion va rester la même et on aura perdu un mois. »

Avocat spécialisé en assurance-emploi, Jean-Guy Ouellet estime aussi « fondamentale » d'obtenir le dossier des gens qu'il représente avant d'entreprendre toute action. « Si on ne l'a pas, on ne peut pas faire notre preuve et contester une décision dont on ne connaît pas les bases », dit-il.

Quand un prestataire reçoit une réponse négative de la Commission de l'assurance-emploi, la lettre indique généralement la raison du refus: pas assez d'heures travaillées, départ volontaire, départ à la suite d'une inconnue, etc. Mais les détails expliquant la décision ne sont pas fournis.

Le Devoir



LUCA BRUNO ASSOCIATED PRESS

Fernando Alonso a pris le deuxième rang devant Lewis Hamilton alors qu'il restait huit tours de piste.

VETTEL

SUITE DE LA PAGE 1

damier, seules quatre voitures avaient évité cet affront.

Une première pour le premier

Pourtant triple champion du monde, Sebastian Vettel n'était jamais, jusqu'à présent, parvenu à faire mieux qu'une deuxième place à Montréal, comme son écurie d'ailleurs. Sa victoire de dimanche lui permet de creuser son avance en tête du championnat des pilotes avec 132 points après 7 épreuves sur une saison qui en compte 19, devant Fernando Alonso (96 points), Kimi Räikkönen chez Lotus (88 points) et Lewis Hamilton (77 points).

« Je suis très content qu'on ait si bien su se donner tout de suite une bonne avance et que nous ayons réussi à la garder lorsqu'on était dans la circulation. [...] Je ne me suis pas levé ce matin en me disant que je devais absolument remporter cette première victoire, mais je suis évidemment ravi d'avoir gagné. Le Grand Prix du Canada est toujours très apprécié des équipes. »

Parti de la sixième position sur la grille de départ, Fernando Alonso a été l'un des grands animateurs de la course. « Cette deuxième place a un goût de victoire après le difficile week-end que nous avons eu jusque-là. [...] C'est un plaisir de se battre dans les roues à 315 km/h et de se sentir malgré

tout en sécurité parce qu'on a affaire à des pilotes doués et intelligents. Ça devrait être ça, la course », a-t-il commenté en référence au Grand Prix précédent qui ne s'est pas si bien passé à Monaco.

L'Espagnol garde espoir dans sa course au titre des pilotes, du moins, tant que Sebastian Vettel n'aura pas 75 à 80 points d'avance. « La saison est encore jeune. Espérons que nous ne passerons pas cette barre. »

Détenteur de la deuxième place sur la grille de départ, Lewis Hamilton pouvait être relativement content de son sort. Sa Mercedes a eu la fâcheuse tendance, depuis le début de l'année, à être très rapide sur un tour, mais à être aussi rapidement à la peine à mesure que les tours s'accumulent. « La voiture s'améliore, mais ça se fait petit à petit. »

Le Finlandais Valtteri Bottas a été moins chanceux. Seul coureur à souhaiter ouvertement qu'il pleuve dimanche, le pilote Williams s'était faufilé entre les gouttes de pluie la veille pour enregistrer le troisième temps des qualifications alors que son équipe n'avait jamais pu faire mieux, cette saison, qu'une 14^e place. Le pauvre pilote avait déjà perdu trois places après le premier tour, et a fini sa journée de travail au 14^e rang.

Accident tragique

Un travailleur de piste est

mort après avoir été écrasé par un véhicule lourd dans les instants qui ont suivi le drapeau en damier. Occupé à l'enlèvement d'une Formule 1 accidentée au bout de la première ligne droite, l'homme de 38 ans a perdu pied et a été écrasé par la roue du tracteur qui soulevait le bolide. L'équipe médicale du Grand Prix s'est immédiatement portée à son secours. Il a été transporté par hélicoptère à l'hôpital Sacré-Cœur où son décès a été constaté à 18h02.

C'est la première fois qu'un travailleur de piste est tué au Grand Prix, a déclaré le promoteur de l'événement, François Dumontier. L'homme — dont le nom n'a pas été dévoilé pour laisser le temps de prévenir la famille — avait une dizaine d'années d'expérience.

Mis à part ce triste accident, François Dumontier s'est dit très satisfait du succès remporté par son événement. « On a eu plus de spectateurs que l'an dernier, ce qui est tout de même remarquable compte tenu de la météo, qui n'a pas été très favorable. » Plus de détails sur l'ampleur de cette assistance devraient être donnés au cours de cette semaine. Tenu sur trois jours, l'événement a des gradins qui peuvent accueillir environ 100 000 personnes par jour.

Le Devoir

Pas encore d'entente avec Bernie Ecclestone

De passage au Grand Prix, dimanche, la première ministre du Québec, Pauline Marois, a nié qu'une entente de principe ait déjà été conclue entre les différents ordres de gouvernement et le grand manitou de la Formule 1, Bernie Ecclestone, pour le maintien de l'événement à Montréal jusqu'en 2024, comme l'avait rapporté TVA Nouvelles durant le week-end. Elle a toutefois assuré que les négociations avec M. Ecclestone « se passent bien jusqu'à présent » et dit espérer qu'une entente sera conclue « ces prochaines semaines ». « Quand j'ai rencontré M. Ecclestone, je lui ai dit: "nous devons conclure un accord gagnant-gagnant". Je pense qu'il est d'accord avec moi. »

Elle a fait valoir que le Grand Prix constituait une précieuse vitrine internationale pour le Québec, en plus d'attirer de nombreux visiteurs étrangers et d'être un événement apprécié du grand public. « Ça aussi, c'est très important. »

Conclue en 2009 et encore bonne jusqu'à l'an prochain, l'entente actuelle prévoit le versement de 15 millions par année par Ottawa (5 millions), Québec (5 millions) ainsi que Tourisme Montréal et la Ville de Montréal (5 millions). Entreprises depuis plusieurs mois déjà, les négociations de renouvellement de cette entente auraient buté sur les réticences du gouvernement Harper à augmenter sa contribution.

A en croire ce qui en a filtré jusqu'à présent, on chercherait, cette fois, à conclure une entente d'une durée de dix ans. La contribution commune des gouvernements serait majorée à un peu plus de 20 millions par an, mais devrait s'accompagner d'un investissement dans la modernisation du circuit Gilles-Villeneuve (ligne des puits, garages, paddock, tour de contrôle) dont la facture pourrait s'élever entre 25 et 40 millions.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390